



Saint-Pierre-de-Varengueville

Préfecture de la Seine
DRCLE 1^{er} bureau
76036 ROUEN CEDEX

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 07 avril 2025
ID : 076-217606367-20250403-BORDCM030425-DE

N/Réf. : CC/2025-04

Objet : Conseil Municipal du 03 Avril 2025

BORDEREAU D'ENVOI	
Nature des Pièces	Pièces Jointes
Madame, Monsieur, Veuillez trouver ci-jointes, les délibérations du Conseil Municipal du 03 Avril 2025 : DELIBERATION N°25/04/1 : Approbation du dernier compte -rendu - Conseil municipal du 06 février 2025 DELIBERATION N°25/04/2 : Approbation de l'ordre du jour DELIBERATION N°25/04/3 : Budget communal - approbation du compte de gestion 2024 DELIBERATION N°25/04/4 : Budget communal - approbation du compte administratif 2024 DELIBERATION N°25/04/5 : Budget communal - approbation du résultat d'exploitation 2024 DELIBERATION N°25/04/6 : Provisions pour créances douteuses DELIBERATION N°25/04/7 : Admission en non-Valeur DELIBERATION N°25/04/8 : Budget communal - adoption du budget primitif 2025 DELIBERATION N°25/04/9 : Budget communal - vote des taux communaux pour 2025 DELIBERATION N°25/04/10 : Modalités de recouvrement de la participation communale au syndicat intercommunal du conservatoire de Val-de-seine DELIBERATION N°25/04/11 : « Bourses d'études » « Bourse d'études diplômantes-professionnalisantes » « Voyages scolaires et vacances » et « Classe découverte » DELIBERATION N°25/04/12 : Demande de subvention renaturation cour école Coty DELIBERATION N°25/04/13 : Contrat de mécénat Matmut DELIBERATION N°25/04/14 : Budget annexe ; cabinet médical - approbation du compte de gestion 2024 DELIBERATION N°25/04/15 : Budget annexe ; cabinet médical - approbation du compte administratif 2024 DELIBERATION N°25/04/16 : Budget communal ; cabinet médical - affectation du résultat d'exploitation 2024 DELIBERATION N°25/04/17 : Budget communal ; cabinet médical - affectation du budget primitif 2025 Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.	26+pj
☒ POUR ATTRIBUTION ☒ POUR VISA ET RETOUR ☒ POUR CONTROLE DE LEGALITE	

Le Maire

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	03/04/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations :

YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/1**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 06/02/2025**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux si des corrections sont à apporter au Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 06 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	14

ADOpte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 06 février 2025.

Arrivée Julie BARRON
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	03/04/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations :

YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/2

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'approuver l'ordre du jour :

1. Approbation du dernier Compte-Rendu - conseil municipal du 06/02/2025
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Finances
 - **Budget communal** :
 - Approbation du Compte de Gestion 2024,
 - Approbation du Compte administratif 2024,
 - Affectation du résultat d'exploitation 2024,
 - Provisions pour créances douteuses
 - Délibération d'admission en non-valeur
 - Approbation du BP 2025 et vote des taux communaux,
 - Adoption du budget primitif (acquisitions inférieures à 500 € TTC),
 - Modalités de recouvrement participation communale au syndicat intercommunal du Conservatoire du Val de Seine,
 - Financement des bourses d'étude, de voyages scolaires et de vacances, et de classe découverte,
 - Délibération sollicitation de financements pour la renaturation de l'école COTY
 - Convention Matmut

▪ Budget annexe - Cabinet médical :

- Approbation du Compte de Gestion 2024,
- Approbation du Compte administratif 2024,
- Affectation du résultat d'exploitation 2024,
- Approbation du Budget Primitif 2025.

4. Affaires et questions diverses

- Convention aménagement centre bourg
- Avis des domaines ancienne école Brassens
- Ponton à l'embarcadère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	15

ADOpte à l'unanimité, l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
Jean-Michel MAUGER**



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	03/04/2025			
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations :

YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 24/04/03

BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion pour l'exercice 2024, établi par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Deville,

Les comptes de la commune sont conformes ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	14

Olivier Robert

APPROUVE à l'unanimité, les résultats définitifs du compte de gestion transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Deville relatifs à l'exercice 2024.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

Le maire,

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250416-250404ERM-DE



Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	03/04/2025			
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations : YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/04

BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu le code général des impôts,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, il ne peut présider la séance lors de laquelle est débattu le Compte Administratif. Il quitte donc la salle pour permettre à tous les élus de s'exprimer librement ;

Le Conseil municipal désigne ainsi **Monsieur Christian JOUISSE**, Doyen du Conseil Municipal, Président de cette séance ;

Monsieur JOUISSE propose ensuite à l'Assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Excédent de fonctionnement 2024	2.651.879,54 €
Dépenses d'investissement	1.958.531,73 €
Recettes d'investissement	1.497.038,55 €
Déficit d'investissement 2024	- 461.493.18 €
Restes à réaliser en dépenses 2024	319.900,00 €
Restes à réaliser en recettes 2024	37.500,00 €
Solde des restes à réaliser 2024 (DEFICIT)	- 282.400,00 €
RESULTAT GLOBAL 2024 (EXCEDENT)	+ 1.907.986,36 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250416-250404ERM-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	13

Olivier Robert

ADOpte à l'unanimité, le Compte Administratif au titre de l'exercice 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250403-DEL25045ERM-DE



Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	03/04/2025			
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations : YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/05

BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de statuer quant à l'affectation du résultat d'exploitation 2024 :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2024 au budget primitif 2025, comme suit :

- ⇒ **743.893,18 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2024 (affecté en recettes investissement, article 1068), lequel se décompose comme suit :**
 - **Solde d'investissement 2024 : - 461.493,18 € affectés dépenses d'investissement (article 001)**
 - **Solde des restes à réaliser 2024 : - 282.400,00 €**
- ⇒ **1.907.986,36€ en report à nouveau affecté en recettes de fonctionnement (article 002), cette somme se décompose comme suit :**
 - **2.651.879,54 € (solde de l'excédent de fonctionnement 2024 moins le besoin de financement de la section d'investissement 2024).**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	14

Olivier Robert

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de la section d'investissement et de fonctionnement 2024 au BP 2025 comme présentés ci-dessus.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

Le maire,

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250403-DEL250406ERM-DE



Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	03/04/2025			
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations : YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/06

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la trésorerie en date du 5 mars 2025,

Considérant que les créances de plus de 2 ans font peser un risque sur les comptes de la collectivité qu'il convient de constater par une provision pour dépréciation des comptes de redevables indépendamment des admissions en non-valeur de l'exercice.

Cette provision contribue à l'amélioration de l'indice de qualité comptable de la commune en plus de donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat.

Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15% du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées. Le tableau joint reprend ces créances, avec un calcul de la provision à 15%.

Il convient, d'une part, pour l'année 2025, d'augmenter la provision de 185,91€, d'en prévoir la dépense à l'article 681, et d'autre part, de convenir pour l'avenir d'une révision annuelle de la provision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	15

DECIDE l'unanimité, de prévoir :

- la provision au chapitre 68 au BP 2025 d'un montant de 185,91€.
- une révision annuelle de provision pour créances douteuses, d'un montant au moins égal à 15% du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie certifiée conforme,

Le maire,

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250403-DEL250407ERM-DE

Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	03/04/2025			
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations : YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/07

ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la trésorerie en date du 18 mars 2025,

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture de perte comptabilisée à l'article « 6541 » créances admises en non-valeur à l'appui de la décision du conseil municipal.

L'état de ces valeurs s'élève à la somme de 317,47€ selon la liste n°7099321015 établie par la trésorerie de Maromme. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

Il convient d'admettre en non-valeur à l'article 6541 la somme de 317,47€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	15

- **ADMET** à l'unanimité, en non-valeur les créances irrécouvrables présentées
- **CHARGE** monsieur le Maire d'émettre un mandat au compte 6541
- **DIT QUE** les crédits sont prévus au BP 2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie certifiée conforme,

Le maire,

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	03/04/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations :

YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/08

BUDGET COMMUNAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT « dans la limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. »

Vu la commission finances du 6 Mars 2025,

Vu la commission générale du 27 Mars 2025,

Monsieur le Maire présente les grands choix budgétaires pour l'année 2025 et le projet de budget établi au cours de la Commission générale des finances du 27 Mars dernier. Il est donné lecture, par chapitre, de ce projet de budget ;

BP 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	797.100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1.226.900,00

		Envoyé en préfecture le 16/04/2025
		Reçu en préfecture le 16/04/2025
		Publié le
		ID : 076-217606367-20250416-DEL250408ERMOK-DE
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3.000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS, DEPRECIATIONS	2.646,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	2.600,00
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	2.531.135,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1.725.900,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	4.257.035,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	171.550,00
73	IMPOTS ET TAXES	1.705.001,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	339.710,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71.000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	1.788,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	40.000,00
	RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	2.329.049,00
042	OPERATION D'ORDRE SECTION A SECTION	20.000,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1.907.986,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	4.257.035,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18.100,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204)	40.000,00
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	280.000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS OPERATION)	523.329,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (HORS OPERATION)	1.091.100,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20.000,00
	TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENT	1.084.100,00
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	3.059.469,00
040	OPERATION D'ORDRE SECTION A SECTION	20.000,00
041	OPERATION D'ORDRE INTERIEUR SECTION	3.156,00
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	473.489,00

	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	
10	DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	239.900,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400.000,00
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	74.100,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16.324,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	743.894,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1.725.900,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	100.000,00
041	OPERATION D'ORDRE INTERIEUR SECTION	3.156,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3.553.274,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250416-DEL250408ERMOK-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	14

Olivier Robert

ADOpte à l'unanimité, par chapitre pour la section de Fonctionnement ;

ADOpte à l'unanimité, par chapitre et par opération pour la section d'Investissement le Budget Primitif 2025 présenté.

AUTORISE monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
Jean-Michel MAUGER**



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250416-DEL250409ERMOK-DE



Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	03/04/2025			
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations : YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/09

BUDGET COMMUNAL

VOTE DES TAUX COMMUNAUX POUR 2025

Rapporteur Jean-Michel MAUGER,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 14 mars 2025 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2025,

Monsieur le maire rappelle que :

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.

Le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du BP 2025.

La revalorisation des valeurs locatives fixée par l'Etat était en 2023 **de 7,1%** pour les valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les propriétés non bâties, les locaux industriels et l'ensemble des autres propriétés bâties, hormis les locaux professionnels.

Monsieur le Maire souhaite préciser qu'en raison de l'inflation, les bases d'imposition prévisionnelles ont augmenté au global de 3,7% en 2024, et ont augmenté de 1,7% pour 2025 et en raison de cette nouvelle augmentation, il a décidé de proposer ce maintien.

Monsieur le Maire, au regard des augmentations successives forfaitaires de l'Etat, propose au Conseil Municipal de **maintenir les taux d'imposition en 2025** par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :

TH : 9,66 %
TFB : 53,90 %
TFPNB : 45,09 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	15

DECIDE à l'unanimité,

- **De fixer** les taux d'imposition pour l'année 2025 tels que présentés.
- **De charger** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
Jean-Michel MAUGER**



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250403-DEL250410ERM-DE



Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	03/04/2025			
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations : YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/10

MODALITES DE RECOUVREMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE

Rapporteur Jean-Michel MAUGER,

Vu la modification des statuts du syndicat intercommunal du Val de Seine,

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer quant aux modalités de recouvrement de la participation communale au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine.

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux du montant de la contribution à l'école de musique qui s'établit pour l'année 2025 à hauteur de 69.500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	2
Abstention	8
Pour	5

Julie LEPROUST, Nathalie MAUGER

Jean-Michel MAUGER, Marc BECQUET, Christian JOUISSE, Julie BARRON, Martine LEFEZ,

DECIDE à la majorité d'approuver l'inscription au budget communal 2025, en Dépenses, du montant total de la participation communale 2025 au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine, soit 69.500 € ;

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

Le maire,

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250403-DEL250411ERM-DE



Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	03/04/2025			
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations : YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/11

« BOURSES D'ETUDES »

« BOURSES D'ETUDES DIPLOMANTES-PROFESSIONNALISANTES »

« VOYAGES SCOLAIRES ET VACANCES » ET « CLASSE DECOUVERTE »

Rapporteur Martine LEFEZ,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les subventions communales accordées au titre des « bourses d'études », des « bourses d'études diplômantes-professionnalisantes », des « voyages scolaires et vacances » et des « classes découvertes », sont actualisées annuellement par application du taux d'inflation ;

Le taux d'inflation retenu au titre de l'exercice 2025 étant à 1.20%, **Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée d'appliquer ces 1.20% aux aides et bourses d'études diplômantes en 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

DECIDER de fixer la subvention attribuée au titre des « bourses d'études diplômantes-professionnalisantes » pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Pour les cursus non rémunérés : à 92.02 € par cycle (2 à 3 ans selon les études)
- Pour les cursus rémunérés même sur une courte période : 61,35 € par cycle

DIT que cette bourse est attribuée à chaque élève domicilié sur la commune ayant entre 15 ans et 25 ans compris, une fois par cycle et s'engageant dans un processus diplômant-professionnalisant, sans plafond de ressources.

Les dossiers doivent être présentés avec les justificatifs requis avant que ne s'achève la première année du cycle d'étude au titre de laquelle est demandée la bourse ;

Une Commission étudiera les cas particuliers ou nouveaux intervenus au cours de la période ainsi que les demandes de réorientation dont l'aide sera limitée toutefois le cas échéant à 61.35 € par élève, autorisé pour un seul et unique nouveau cycle de réorientation hors filières générales, sur présentation des justificatifs requis et d'un courrier d'explication et de motivation de l'élève ;

DIT que cette bourse n'est pas cumulable avec l'autre bourse d'études communale ;

DECIDE de fixer à 29.64 € la subvention attribuée au titre des « bourses scolaire 2025-2026 ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250403-DEL250411ERM-DE



DIT que cette bourse est attribuée annuellement à chaque élève domicilié sur la commune et poursuivant ses études au-delà du cycle primaire. Cette subvention n'est pas accordée aux élèves ayant, à la rentrée scolaire de septembre 2026, atteint l'âge de 15 ans. Les demandes d'attribution doivent être présentées avec les justificatifs requis au plus tôt à la date de la rentrée scolaire de septembre 2026 et au plus tard avant la fin de l'année scolaire au titre de laquelle est sollicitée ladite bourse ;

DECIDE de fixer la subvention attribuée au titre de la bourse « voyages scolaires et vacances » à 56,33 € ;

DIT que seuls peuvent en bénéficier, une fois par an et jusqu'à l'année civile au cours de laquelle ils atteignent leurs 16 ans compris, les enfants domiciliés sur la commune et séjournant dans un centre d'accueil des scolaires ou dans un centre de colonie de vacances extrascolaire, extérieurs à la commune, pendant au minimum, quatre nuitées consécutives ;

DECIDE de fixer les subventions attribuées au titre des « classes de découverte » à 3,85 € par jour et par enfant domicilié sur la commune.

En dernier lieu, **Monsieur le Maire** rappelle également que le CCAS peut ponctuellement apporter son aide aux élèves en précarité sociale souhaitant faire des études, sur présentation d'un dossier et sous conditions de ressources ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	14

Christian JOUISSE

DONNE à l'unanimité, son accord sur la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que les crédits sont prévus au BP 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie certifiée conforme,

Le maire,

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250403-250412ERM-DE



Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	03/04/2025			
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations : YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/12

DEMANDE DE SUBVENTION RENATURATION COUR ECOLE COTY

Rapporteur Vincent DUCHEMIN,

Vu la commission renaturation, travaux du 28 Mars 2025,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de délibérer quant à la sollicitation d'une aide financière de l'Etat et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime et de l'agence de l'eau dans le cadre de la renaturation de la cour de l'école Germaine COTY.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de l'Etat sur ce dossier ainsi que l'aide financière du conseil Départemental et de l'agence de l'eau.

Le marché de travaux est estimé à 150000€ ht. Le projet dans sa globalité serait de 164 280€ ht.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	14

Olivier Robert

- **APPROUVE** à l'unanimité, l'exécution de cette opération,
- **AUTORISE** la dépense relative à la renaturation de la cour de l'école Germaine COTY.
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat et du Conseil départemental de la Seine-Maritime et de l'agence de l'eau au titre de la renaturation de la cour de l'école Germaine COTY.
- **DIT** que les crédits de cette dépense seront inscrits au BP 2025.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

Le maire,

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250403-DEL250413ERM-DE



Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	03/04/2025			
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations :

YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/13

CONTRAT DE MECENAT MATMUT

Rapporteur Christian JOUISSE,

Considérant que la Matmut, dans le cadre de Mécénat accordait à certaines associations de la commune des subventions,

Considérant que la Matmut a émis le souhait de laisser le soin à la commune de pouvoir octroyer des subventions à ces associations communales, dans ce même cadre ;

Considérant qu'il convient de conventionner à ce titre,

Dans le cadre de son programme de mécénat, la Matmut soutient des projets innovants, originaux et pertinents qui ont pour objectif de donner accès à la culture à tous les publics. L'attention est particulièrement donnée aux projets tournés vers le public famille, rural, exclu, handicapé, etc.

La Matmut souhaite soutenir des projets dans les domaines du sport et de la culture. La Matmut propose à la commune de librement attribuer le montant forfaitaire selon les projets qu'elle sélectionnera.

Afin d'apporter son soutien pour la réalisation du Projet, la Matmut propose à la commune de verser au Partenaire la somme forfaitaire, définitive et non-révisable de douze mille cinq-cents cinquante euros nets de taxes (12 550€ net de taxes).

Le versement de cette somme s'effectuera selon l'échéancier suivant :

- 5050€ (cinq mille cinquante euros) versés à la signature pour l'année 2025

- 7500€ (sept mille cinq-cents euros) versés avant le 31 décembre 2026.

En remerciement du soutien de la MATMUT apporté au Projet, le bénéficiaire de cette subvention devra réaliser les contreparties matérielles et visuelles qui sont limitées à vingt-cinq pour cent (25%) de la valeur du don.

Le logo MATMUT doit être utilisé dans le respect de sa charte graphique ou des maquettes fournies

(normes de taille, de couleur et d'emplacements définies précisément par

Les documents définitifs doivent être soumis à l'accord préalable du Mécène
un « Bon à tirer » doit impérativement être obtenu avant toute impression et/ou diffusion des
supports de communication.

Le bénéficiaire s'engage à faire mention du Mécène lors de tout événement de relations publiques
relatif au Projet.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour signer le présent contrat de Mécénat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	1
Abstention	4
Pour	10

Guillaume CLATOT

Marc Becquet Julie LEPROUST Julie BARRON Nathalie MAUGER

- **APPROUVE** à la majorité, l'exécution de cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat de mécénat et toute pièce nécessaire à ce dossier,
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie certifiée conforme,

Le maire,

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	03/04/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)
Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations : YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N°25/04/14

BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les résultats définitifs du compte de gestion pour l'exercice 2024 relatif au budget annexe du cabinet médical, établi par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville;

Les comptes sont conformes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	14

Olivier Robert

ADOpte l'unanimité, les résultats définitifs du compte de gestion du budget annexe du cabinet médical transmis par M. ANNE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville relatifs à l'exercice 2024.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Pour copie certifiée conforme,
 Le maire,*

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250403-DEL2150415ERM-DE



Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	03/04/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations :

YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/15

BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, il ne peut présider la séance lors de laquelle est débattu le Compte Administratif. Il quitte donc la salle pour permettre à tous les élus de s'exprimer librement ;

Monsieur JOUISSE Christian, Doyen du Conseil Municipal, propose à l'assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif du budget annexe du cabinet médical présenté au titre de l'exercice 2024, lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	
66111	INTERETS D'EMPRUNT	9.497,35
65888	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	0.27
	DEPENSES DE L'EXERCICE	9.497,62
752	LOYERS	58.528,41
7588	PRODUITS DIVERS DE LA GESTION COURANTE	676,74

002	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	
	RECETTES DE L'EXERCICE	
	EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2024	49.707,53
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	
1641	EMPRUNT	48.831,87
001	REPRISE DEFICIT INVESTISSEMENT	47.780,89
	DEPENSES	96.612,76
168748	AVANCE COMMUNE	-
1068	EXCEDENT FONDS CAPITALISE	47.780,89
	RECETTES	47.780,89
	DEFICIT INVESTISSEMENT 2024	- 48.831,87

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250403-DEL2150415ERM-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	13

Olivier Robert

ADOpte à l'unanimité, le Compte Administratif présenté.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
Jean-Michel MAUGER**



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 3 Avril 2025

Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	03/04/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations : YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/16

BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

Rapporteur Martine LEFEZ,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de statuer quant à l'affectation du résultat d'exploitation 2024, Monsieur le Maire propose **d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2024, soit 49.707,53 € au budget primitif 2025, de la manière suivante :**

- En recettes de fonctionnement (article 002) : 875.66 €
- En recettes d'investissement (article 1068) : 48.831,87 € afin de couvrir le déficit investissement 2024, qui sera reporté au 001 en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	14

Olivier Robert

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture au BP 2025 comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie certifiée conforme,

Le maire,

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250416-DEL250417ERM-DE



Convocation	27/03/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	03/04/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	07/04/2025	19	14	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, CLATOT Guillaume, VELLY Elisabeth, BECQUET Marc, BARRON Julie (arrivée à 19h15)

Était absent : CHERON Sébastien, FORESTIER Betty, ROUGEOLLE Magali, LELIEVRE Stéphanie.

Étaient absents excusés : YON Corinne

Procurations :

YON Corinne à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : Vincent DUCHEMIN

Était également présente : Mme COLANGELO Catherine

DELIBERATION N° 25/04/17

BUDGET ANNEXE: CABINET MEDICAL

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur Martine LEFEZ,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de BP 2025 du budget annexe relatif à la création du cabinet médical ;

Il est ensuite donné lecture, par chapitre, de ce projet de budget ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EUROS		
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF
60	ACHAT ET VARIATION DE STOCKS	3.000,00
66	CHARGES FINANCIERES	8.622,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,00
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	49.852,00
	DEPENSES	61.475,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	60.600,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	875,00
	RECETTES	61.475,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - EN EURO		
CHAPITRE	LIBELLE	
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	49.709,00
165	CAUTION	4.100,00
2131	BATIMENTS PUBLICS	14.143,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.000,00
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	48.832,00
	DEPENSES	122.784,00
168748	AVANCE COMMUNE	20.000,00
165	CAUTION	4.100,00
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	49.852,00
1068	EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	48.832,00
	RECETTES	122.784,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 076-217606367-20250416-DEL250417ERM-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	14

Olivier Robert

ADOpte l'unanimité, par chapitre le Budget Primitif 2025 du budget annexe du cabinet médical.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
Jean-Michel MAUGER**



[Handwritten signature of Jean-Michel MAUGER]